



## **Annulation de l'extension de la porcherie de Folles (87 et 23)** ***Une victoire de l'engagement local pour la protection de l'environnement***

Le Tribunal administratif de Limoges a donné ce jeudi 6 décembre raison aux associations Sources et Rivières du Limousin et Nature en Patrimoine, ainsi qu'à la riveraine de la porcherie, en retenant l'illégalité de la décision préfectorale d'autoriser l'extension de la porcherie située à Frais Marais, sur la commune de Folle. Le tribunal annule donc l'autorisation de l'extension et de l'intensification de cette porcherie.

Les arguments retenus par le juge sont des arguments environnementaux importants qui viennent rappeler à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne que les élevages intensifs de porcs (1500 animaux sur caillebotis produisant des lisiers liquides) sont dangereux à la fois pour la qualité de l'environnement limousin, mais aussi pour la qualité des productions agricoles de notre région.

L'absence d'évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 voisin, les insuffisances de l'étude d'impact, mais également l'absence de prise en compte de la pollution actuelle des eaux sur ce secteur ont pourtant été rappelés à Monsieur le Préfet tout au long de la procédure par les associations notamment lors de l'enquête publique. Malgré cette alerte, relayée par beaucoup d'études scientifiques et par l'ensemble des acteurs de l'environnement du secteur, Monsieur le Préfet avait préféré passer en force en autorisant tout de même cette porcherie et privilégier ainsi l'intérêt économique de quelques uns (ici sans création d'emploi) et la production industrielle intensive polluante.

Cette décision importante vient mettre un terme au projet actuel d'intensification de la porcherie existante en même temps qu'elle rappelle que la qualité des milieux naturels limousin doit être préservée dans l'intérêt général afin de permettre l'ensemble des usages collectifs des ressources (en eau en particulier).

Les associations resteront vigilantes sur les intentions à venir des exploitants et rappellent leur soutien à l'activité agricole extensive en Limousin, seule capable aujourd'hui de répondre aux enjeux environnementaux comme à l'intérêt des producteurs et des consommateurs limousins.

### **Contact presse :**

- SRL – Antoine Gatet – 06 77 68 46 45
- Nature en Patrimoine – Annie Jacquemin – 05 55 39 84 10